



PUBLICATION DU RAPPORT

SURVEILLANCE DES POLLENS ET DES MOISSURES DANS L'AIR AMBIANT POUR 2019

À l'occasion de la journée française de l'allergie ce 17 mars 2020, les organismes de surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant, l'Association des Pollinarius Sentinelles de France, la Fédération Atmo France (regroupant les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) et le Réseau National de Surveillance Aérobiologique, publient le rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant en 2019.

Pourquoi surveiller ?

1 personne sur 4 souffre d'allergie respiratoire. Suivant les régions et la météo, les saisons d'émissions des facteurs allergisants (pollens ou moisissures) ne sont pas les mêmes. Une **surveillance annuelle attentive des émissions allergéniques (pollens) et de leur diffusion dans l'atmosphère (pollens et moisissures) est donc indispensable** pour :

- Dépister des nouveaux allergiques,
- Confirmer un diagnostic d'allergie,
- Mettre en place de mesures comportementales adaptées,
- Instaurer d'un traitement préventif ou curatif à bon escient,
- Evaluer l'efficacité du projet thérapeutique suivi par les patients allergiques.

CHIFFRES CLÉS

Nombre de personnes concernées
par l'allergie respiratoire



Sources potentielles
de la gêne respiratoire



L'allergie respiratoire reconnue
comme maladie chronique



Les 40 % restant des sources potentielles de gêne respiratoire sont dus aux acariens, poils d'animaux et poussières diverses

Les premiers rangs mondiaux sont occupés par les maladies cardio-vasculaires, le cancer et le diabète

source : Rapport d'expertise collective « État des connaissances sur l'impact sanitaire lié à l'exposition de la population générale aux pollens présents dans l'air ambiant » - Anses - Janvier 2014

Le **nombre de personnes atteintes** par cette allergie saisonnière **augmente depuis plusieurs années**. Cette pathologie a un **impact** non négligeable sur la **qualité de vie** des personnes allergiques (concentration, vigilance, sommeil, etc.) et sur les **dépenses de santé** (consommation médicamenteuse, arrêt de travail, etc.). **L'information précoce délivrée par les alertes aux pollens** dans les différentes régions par les organismes chargés de la surveillance pollinique permet **d'anticiper les traitements et modifier son comportement** pour la saison en cours et **d'inciter les nouveaux allergiques à une prise en charge** pour l'année suivante.

La surveillance 2019

Le rapport 2019 établi par ces 3 organismes, dresse le bilan de la surveillance des émissions de pollens et moisissures dans l'air ambiant. Il fait ressortir les résultats suivants :

Le cyprès

La saison pollinique des cyprès n'a pas été plus précoce que les années précédentes mais elle a été plus intense, due à des conditions météorologiques très favorables tout au long de la floraison.

Le bouleau

Après des quantités records sur l'année 2018, 2019 a été beaucoup plus calme. Si les tendances globales restent à l'augmentation, la saison 2019 a été en diminution sur une majorité des sites de l'hexagone.

L'ambrosie

L'année 2019 ne restera pas dans les annales comme une année forte en pollens d'ambrosie. À part quelques sites dans les zones d'infestation, les quantités annuelles de ce pollen sont en diminution. Il faudra attendre plusieurs années pour confirmer si 2019 est une exception due aux conditions météorologiques ou un début de tendance.

Les graminées

Une présence plus précoce pour la flouve et le vulpin et une fin de saison marquée par la présence de ray-grass et fléole

Une confirmation de l'impact du changement climatique sur la pollinisation et les moisissures

Le changement climatique se manifeste principalement par une élévation des températures moyennes, un allongement des périodes chaudes et une modification du régime des précipitations. Or, la pollinisation est directement liée à la température et aux précipitations, qui impacte les dates de floraison et les quantités de pollens émis. Cet effet est néanmoins variable selon les espèces.

Augmentation pour le bouleau et réduction pour les graminées

Pour les arbres à chatons et la plupart des plantes vivaces, un climat plus chaud entraîne une forte hausse des quantités de pollen émises. Pour le bouleau, par exemple, la progression au cours des trois dernières décennies a été comprise, selon les villes françaises, entre 21 et 126 grains par mètre cube d'air et par an. Mais l'inverse a été observé pour les graminées avec, presque partout, une diminution des concentrations de pollen dans l'air.

Avec des dates de floraison plus ou moins tardives

Les répercussions sur les dates de floraison sont plus complexes. Le début de la saison pollinique du bouleau a ainsi connu jusqu'aux alentours de 2002 une avance moyenne de 0,2 à 7 jours par an, après quoi la tendance s'est inversée, au point que la pollinisation démarre maintenant aussi tard, voire plus tard qu'il y a trente ans. L'explication la plus plausible est que des hivers trop doux retardent le redémarrage de la végétation, quelle que soit la température du printemps.

Des pollens plus allergisants

Des teneurs atmosphériques croissantes en gaz carbonique CO2 sont susceptibles d'aggraver la fréquence des allergies au pollen, en augmentant de 50 à plus de 200 % la production de pollen de chaque fleur de certaines graminées, comme la fléole des prés ou de chaque fleur d'ambrosie. Parallèlement est majorée la quantité de particules allergènes à l'intérieur de chaque grain, ce qui rend le pollen plus allergisant.

Annexe : Rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant 2019
et en ligne sur atmo-france.org sous embargo jusqu'au mardi 17 mars 2020

Les acteurs de la surveillance des pollens

Ils rassemblent et analysent l'ensemble des données métrologiques et météorologiques, de surveillance clinique et phénologique associées. Ils assurent la diffusion des résultats de cette surveillance sur leur site internet, auprès du public et des professionnels de santé en vue de prévenir les risques pour la santé liés aux pollens et moisissures de l'air ambiant, et d'adapter la prise en charge des personnes sensibles.

A propos de l'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF)

L'APSF est une association créée en 2011 à la suite de la période expérimentale de Pollinarium sentinelle de Nantes (2003). L'APSF a pour mission de détecter le début et la fin des émissions de pollens des espèces allergisantes locales. Elle va également informer la population allergique et les professionnels de santé de ses résultats d'observations via les alertes pollens. L'APSF œuvre afin d'adapter de manière optimale la prise en charge diagnostique et thérapeutique de la maladie.

www.alertepollens.com **Contact Presse APSF** : apsf@pollinarium.com 07 69 09 03 27

A propos du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)

Le RNSA est une association d'intérêt général créée en 1996 à la suite du laboratoire d'Aérobiologie fondé en 1985 à l'Institut Pasteur à Paris. Le RNSA a pour mission principale de surveiller les pollens et spores de moisissures présents dans l'air. Grâce à différents outils et réseaux, le RNSA va informer les personnes allergiques, le corps médical et les autorités de santé sur le risque d'allergie liée à l'exposition aux pollens allergisants. Le RNSA participe aux travaux scientifiques nationaux et européens pour améliorer l'information sur les périodes à risques, la présence des pollens dans l'air, des tests de nouveaux capteurs etc.

www.pollens.fr **Contact presse RNSA** : rnsa@rnsa.fr 04 74 26 19 48

A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

www.atmo-france.org **Contact presse Atmo France** : charlotte.lepitre@atmo-france.org 01 86 95 31 45

Pour aller plus loin :

- Page « Pollens et Allergies » sur le site du Ministère de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/pollens-et-allergies>
- Le site de la Journée Française de l'Allergie : <https://asthme-allergies.org/cat/allergies/journee-francaise-de-lallergie/>
- Les rapports 2017 et 2018 des pollens et moisissures dans l'air ambiant : <https://atmo-france.org/les-pollens/>

Les AASQA :

40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) depuis la Loi sur l'Air, dite LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État. **Le réseau national se compose aujourd'hui de 19 AASQA** (une par région administrative de métropole et d'outre-mer). Elles emploient au total **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions**¹ de :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants réglementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone...) étendu aux **gaz à effet de serre**, à **l'air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**...
- **Informers pour sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air mais aussi les dispositifs préfectoraux d'alerte.
- **Améliorer les connaissances** et **participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par Atmo France, les AASQA travaillent en réseau pour **partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun**.

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréés par l'État**
- Leur **gouvernance** est **quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement** est **diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance.
- Leur **ancrage territorial** les place **au plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des **diagnostics partagés et des actions concertées** sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- **Les informations** qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont **de façon homogène sur l'ensemble du territoire national**
- Leur approche est **transversale** sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air **extérieur et intérieur**.

Ces vingt dernières années, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte** à une **logique d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, les AASQA sont reconnues comme des **acteurs de la transition écologique** au plus près des citoyens et des décideurs, **présents durablement dans les territoires** et en mesure **d'évaluer et de suivre, de manière indépendante, l'efficacité des plans d'actions** sur la qualité de l'air : **Plan de Protection de l'Atmosphère**, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires devant inclure les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE); Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/DEVR1710772A/jo/texte> Arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant